

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.04.2026

Date de convocation : le 14 avril 2026.

Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de procuration : 0

Votants : 15

PRESENTS : Christian ROUX, Frédéric ARGOUD, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Xavier COLLIN, Aurélie FOURNIER, Colette GIROUD, Patrice LETOURMY, Isabelle MATTONE, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Stéphanie RAVIER, Virginie VIGLI, Marie-Christine VIOLA.

Secrétaire de séance : Max BERNARD

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Présentation étude programmatique tènement Etat & Gelinotte
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Point sur les éventuelles décisions du Maire
- Délibérations
- Commissions communales
- Questions diverses

Points divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Max BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Présentation étude programmatique tènement Etat & Gelinotte par le bureau d'étude Epode

Un PowerPoint a été présenté en séance.

3. Point Communauté de Communes du Trièves

Christian ROUX, Maire de Sinard a été élu président de la Communauté de Communes du Trièves.

4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget de la Commune ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant les éléments susvisés,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Patrice LETOURMY,

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget de la Commune,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote pour à la majorité qualifiée (9 votes « pour » et 5 abstentions).

5. Affectation définitive du résultat du Compte Financier Unique 2025 - Budget Commune

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître

- Un excédent d'exploitation 2025 de 135 994,73 €
- Un excédent reporté 2024 de 491 123,64 €

Soit un excédent d'exploitation cumulé de 627 118,37 €

- Un déficit d'investissement 2025 de - 282 034,92 €
- Un excédent reporté 2024 de 13 845,28 €
- Un excédent des restes à réaliser de 34 397,40 €

Soit un déficit en investissement de - 233 792,24 €

Décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2025 :

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2025 : excédent 627 118,37 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 233 792,24 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : recettes 393 326,13 €

Résultat reporté d'investissement (001) : dépenses - 268 189,64 €

Vote pour à la majorité qualifiée (12 votes « pour » et 2 abstentions).

6. Création des commissions thématiques communales et désignation des membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22 autorisant le Conseil Municipal à former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

1. Village digital : Frédéric ARGOUD, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN.
2. Finances, budget, gestion du personnel : Frédéric ARGOUD, Isabelle CHION-VALLIER, Xavier COLLIN, Aurélie FOURNIER, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Stéphanie RAVIER, Christian ROUX.
3. Ecole, jeunesse et cantine : Isabelle CHION VALLIER, Aurélie FOURNIER, Isabelle MATTONE, Antoine PIETRERA, Virginie VIGLI, Marie-Christine VIOLA.
4. Urbanisme et travaux : Frédéric ARGOUD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Xavier COLLIN, Patrice LETOURMY, Denis QUANTIN, Stéphanie RAVIER, Christian ROUX, Virginie VIGLI.
5. Vie locale, communication, culture, environnement & solidarité : Max BERNARD, Isabelle CHION-VALLIER, Aurélie FOURNIER, Colette GIROUD, Isabelle MATTONE, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Stéphanie RAVIER, Christian ROUX, Virginie VIGLI.
6. Agriculture : Xavier COLLIN, Aurélie FOURNIER, Stéphanie RAVIER, Christian ROUX.

7. Eglise et Cimetière : Isabelle CHION-VALLIER, Colette GIROUD, Virginie VIGLI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve la création des commissions listées ci-dessus et la composition de celles-ci.

Vote pour à l'unanimité

7. Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : fixation du nombre et désignation des administrateurs

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que l'élection et la nomination des membres du CCAS ont lieu dans les deux mois suivants le renouvellement du Conseil Municipal.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire.

Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres non-élus au conseil municipal nommés par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

FIXE à six le nombre des élus membres du Conseil d'Administration.

- Les conseillers municipaux suivants ont été élus :

- Max BERNARD
- Aurélie FOURNIER
- Colette GIROUD
- Isabelle MATTONE
- Antoine PIETRERA
- Denis QUANTIN

- Membres extérieurs au conseil municipal :

- Fabienne CROZE
- Brigitte HALOTIER
- Pierre MEDA
- Gérard MARTIN-DHERMONT
- Sabine QUANTIN
- Corinne ROUX

Vote pour à l'unanimité

8. Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Vu le code électoral ;

Considérant que dans chaque commune une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables prévus au III de l'article L.18 du Code Electoral, et s'assure également de la régularité de la liste électorale ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un Conseiller Municipal titulaire et un Conseiller Municipal suppléant pour siéger au sein de la commission de contrôle ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal désigne :

- Max BERNARD, Conseiller Municipal titulaire,
- Antoine PIETRERA, Conseiller Municipal suppléant.

Vote pour à l'unanimité

9. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Liste de présentation des commissaires titulaires et des commissaires suppléants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-32,

Vu le Code Générale des Impôts et notamment son article 1650-1 concernant l'établissement de la liste de présentation de 24 contribuables parmi lesquels doivent être désignés par M. le Directeur des Services Fiscaux, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants appelés à constituer, avec le Maire, la Commission Communale des Impôts Directs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PROPOSE les personnes suivantes en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires domiciliés dans la Commune :

- CASAVECCHIA Georgette
- DE PAOLI Michel
- PERICQ-ROUDGER Hubert
- BARBIER Gérard
- MARTIN-DHERMONT Gérard
- RENAUD Bastien
- DIDIER Guillaume
- QUANTIN Sabine
- VIOLA Marie-Christine

Commissaires suppléants domiciliés dans la Commune :

- CONSTANT Marc
- LAVOYE Annie
- ROVEDA Annie
- BERNARD Chantal
- CROZE Rémi
- MATTONE Christian
- TARQUIS Sylvain
- MAZET Michel

PROPOSE un Commissaire titulaire : FAURE Pierre et un Commissaire suppléant : CHARILLAT Chantal, domiciliés hors de la commune mais redevables d'une taxe locale directe dans la commune.

Vote pour à l'unanimité

10. Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 & L2121-29 ;

Considérant la nécessité de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fonction de correspondant défense, créé en 2001 par le ministère délégué aux Anciens Combattants a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle de correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Au sein de chaque conseil municipal, le correspondant défense est un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

En tant qu' élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils s'expriment sur le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Ils participent aux cérémonies afin d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Monsieur Frédéric ARGOUD propose sa candidature.

Le Conseil Municipal,

CONFIRME la désignation de Monsieur Frédéric ARGOUD, conseiller municipal, comme correspondant défense de la commune de Sinard.

Vote pour à l'unanimité

11. Achat tènement à la Motte de Sinard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'élargissement de la voirie au niveau du hameau de La Motte est nécessaire pour améliorer la sécurité des usagers ;

Considérant que Mme Sylvie ALBERTINI a manifesté son accord pour céder à l'euro symbolique le tènement d'une contenance de 5 m² ;

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans un projet d'intérêt général ;

Considérant que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune ;

Considérant que cette opération permettra de classer la parcelle dans le domaine public après acquisition ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique du tènement d'une superficie de 5 m², appartenant à Mme Sylvie ALBERTINI, en vue d'élargir la voirie chemin de la Motte.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- De classer ce tènement dans le domaine public communal dès son acquisition
- De préciser que les frais d'acte notarié et de publicité foncière seront à la charge de la commune.

Vote pour à l'unanimité

12. Commissions municipales

Village Digital

- La mairie et les bâtiments « école » et « cantine » ont été raccordés à la fibre.
- Un téléphone sans fil doit être commandé pour le bureau de la directrice de l'école.
- Information sur les outils de communication à disposition des conseillers.
- Une liste « inter conseillers » va être créée sur « Signal ».

Finances / Budget & Gestion du Personnel :

- Les entretiens annuels des agents communaux sont programmés pour le mois de mai.

Ecole/Jeunesse/Cantine

- 88 enfants répartis sur 4 classes.
- Pour faire suite à la circulation d'un questionnaire (anonyme), les délégués des parents d'élèves vont rencontrer le Maire et l'adjointe en charge du scolaire afin d'échanger sur le temps de cantine.
- Périscolaire : l'association A Dos d'Ane a fait part de ses difficultés pour recruter des animateurs.

Urbanisme & Travaux

- La première commission se tiendra le mardi 28 avril à 18h30.
- Il faut refaire le schéma directeur de l'assainissement.
- L'augmentation de la taxe d'assainissement nécessiterait de prendre une nouvelle délibération.
- Les travaux réalisés au hameau des Fauries sont quasiment finalisés.

Vie locale/Communication/Culture/Environnement/Solidarité

- Echanges concernant la circulation des véhicules motorisés autour du stade. Installation de panneaux « interdiction » ?
- La première commission se réunira le jeudi 30 avril à 18h.
- Une réunion avec les partenaires de la Foire de Puce est à programmer.

Agriculture

- RAS

Eglise et Cimetière

- RAS

COPIL « projet »

- Frédéric ARGOUD et Xavier COLLIN sont volontaires pour participer à ce groupe de travail en complément des élus déjà présents lors de l'ancien mandat (Colette, Max, Patrice, Antoine, Denis, Yvan).
- La prochaine réunion est planifiée le mercredi 6 mai à 10 h.

=====

La séance est levée à 22h